



Luxembourg, le

11 AOÛT 2023

Administration communale de Rambrouch
19, rue Principale
L-8805 RAMBROUCH

N/Réf.: 99640-M

V/Réf.: PhiHub/ft-23CSO5250 // 19/068

Madame la Bourgmestre,

En réponse à votre requête réceptionnée le 7 avril 2023 par laquelle vous sollicitez la prorogation de l'autorisation 99640 du 4 août 2021 pour le réaménagement de la rue de la Fontaine, rue de la Chapelle et rue des Jardins à Folschette sur un fonds inscrit au cadastre de la commune de RAMBROUCH: section FD de FOLSCHETTE (rue Principale), sous le numéro 579/2371, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je fais droit à votre demande en prorogeant l'autorisation précitée pour la durée d'un an à compter de la date de la présente.

Toutes les conditions de l'autorisation 99640 du 4 août 2021 restent entièrement applicables.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,
du Climat et du Développement durable

Marianne Mousel
Premier Conseiller de Gouvernement

Copies pour information :

- Arrondissement NORD
- Commune de RAMBROUCH